



MINISTÈRE DE L'EMPLOI, TRAVAIL  
ET PRÉVOYANCE SOCIALE

*La Ministre*

COMMUNIQUE OFFICIEL

N° 014 /CAB.MIN/ETPS/CNM/12/2022

Le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale rappelle au public en général et aux organisations professionnelles d'Employeurs et des Travailleurs en particulier, qu'aux termes de l'Ordonnance n°14/010 du 14 mai 2014 fixant la liste des jours fériés légaux en République Démocratique du Congo, les journées des 04, 16 et 17 janvier 2023 dédiées respectivement aux martyrs de l'Indépendance et aux Héros nationaux Laurent Désiré KABILA et Patrice Emery LUMUMBA sont chômées et payées sur toute l'étendue du Territoire National.

Fait à Kinshasa, le 29 DEC 2022

  
Claudine NDUSI M'KEMBE

